

Décembre 2013



Maison de l'Europe de Paris

35-37, rue des Francs-Bourgeois F-75004 Paris

Métro : Saint-Paul / Autobus : 29 69 76 96

Tél : +33 (0)1 44 61 85 85 Fax : +33 (0)1 44 61 85 95

www.paris-europe.eu / maison-europe@paris-europe.eu

Mardi 3 décembre 14h00-20h00 *En partenariat avec les associations « Fondation Mémorial Sighet » (AFMS) et « La Maison Roumaine » (LMR) de Paris.*

Où en est l'Etat de droit dans l'ex-Europe de l'Est, 20 ans après la création du Mémorial de Sighet (Roumanie) ?

« Quand la Justice ne réussit pas à être une forme de mémoire, la mémoire peut être une forme de justice : 20 ans après la création du Mémorial de Sighet (Roumanie) à la mémoire des victimes du communisme, où en est l'Etat de droit dans l'ex-Europe de l'Est ? »

14h – Introduction

Madame Irina Boulin Ghica, présidente de l'AFMS

14h10 – 16h45 - Première table ronde: Le Mémorial de Sighet

Ana BLANDIANA, fondatrice du Mémorial Sighet, présidente de l'Académie Civique,
« Peut-on enseigner la mémoire: Le Mémorial Sighet, Genèse et réalisation »,

Stephane COURTOIS, historien du communisme, directeur de recherches au CNRS,
« Recteur de l'Ecole d'été à Sighet »,

Romulus RUSAN, fondateur du Mémorial Sighet, directeur du Centre International de Recherches sur le communisme,
« De la mémoire vivante à l'histoire écrite »,

Ioana BOCA, directrice exécutive de l'Académie Civique,
« Le soutien des jeunes étudiants au projet du Mémorial Sighet »,

Thierry WOLTON, écrivain français,
« Mémoire et héritage du communisme en Europe aujourd'hui »,

Sandu HANGANU, architecte, doctorant en architecture du patrimoine,
« Elève à l'Ecole d'été de Sighet ».

Table ronde animée par **Pierre HASSNER**, directeur de recherches honoraire à Sciences Po, Paris.

16h45 – Pause café

17h15 – 20h00 **Deuxième table ronde: La situation actuelle,**

20 après la création du Mémorial et presque 25 ans après la chute des régimes communistes, en Roumanie, et dans d'autres pays de l'ex-Europe de l'Est (la Bulgarie, la Hongrie, la République Tchèque et la Pologne).

Raluca URSACHI, docteur en Sciences politiques,

« Usages politiques du passé en Roumanie post-communiste. »

Alexandre HERLEA, professeur des Universités émérite à l'UTBM, ancien Ministre de l'Intégration Européenne du Gouvernement Roumain (déc1996 - déc.1999)

« La situation en Roumanie : Deux cas édifiants : le Parti National Paysan Chrétien Démocrate et Rosia Montana ».

Radu PORTOCALA, écrivain, ancien directeur de l'Institut culturel roumain de Paris (2005-2006),

« L'État de droit en Roumanie : un éternel vœu pieux ? »

Svetlana DIMITROVA, docteur en sociologie, chercheur associé IRIS-EHESS,

« Que s'est-il réellement passé après 1989 ? Observations sur les politisations en Bulgarie. »

Lise HERMAN, doctorante à l'Institut européen de la London School of Economics and Political Science (LSE) de Londres,

« Division mémorielle et polarisation partisane : le cas hongrois »

Jean-Charles SZUREK, directeur de recherche au CNRS,

« La place du passé communiste dans la Pologne d'aujourd'hui »

Table ronde animée par **Jacques RUPNIK**, professeur à Sciences Po Paris et directeur de recherches au CERI

20H00 - **Le mot de clôture,**

Madame Catherine Lalumière, présidente de la « Maison de l'Europe à Paris »

20h15 Cocktail

La situation en Roumanie. Deux cas édifiants : le Parti National Paysan Chrétien Démocrate et Rosia Montana

texte de l'intervention présentée lors de la conférence débat intitulée: "*Où en est l'Etat de droit dans l'ex-Europe de l'Est, 20 ans après la création du Mémorial de Sighet (Roumanie) ?*" organisée par la Maison de l'Europe en partenariat avec la Fondation Mémorial Sighet et La Maison Roumaine, le mardi 3 décembre 2013

Où en est l'état de droit en Roumanie ? Pour ce qui me concerne, je considère que la situation à cet égard continue d'être particulièrement préoccupante malgré certains signes d'amélioration qui ont malheureusement un caractère sélectif, voire partisan. Cette affirmation est soutenue par le fait que le Mécanisme de Coopération et de Vérification (MCV), institué par la Commission Européenne pour la justice en 2007 pour 3 ans, est toujours en vigueur.

Les causes tiennent d'abord, j'en suis persuadé, au fait que le pouvoir réel, tant celui politique qu'économique, est resté dans les mains des anciennes structures : la nomenklatura et la Securitate. En agissant avec un remarquable professionnalisme, elles ont su s'adapter aux nouvelles réalités, la démocratie et l'économie de marché, tout en préservant leurs intérêts.

L'ancien parti communiste, désormais dissous, s'est mu en plusieurs nouveaux partis qui sont, tantôt au pouvoir, tantôt en opposition, en assurant la continuité par l'alternance. La démocratie est mimée et le faire semblant règne comme le souligne avec pertinence Tom Gallagher dans son livre « Romania and the European Union ». La corruption remplace la loi et la domination exercée par les nantis de l'époque communiste ne s'exerce plus par la terreur mais par le contrôle des médias et la manipulation de l'opinion publique. En ce qui concerne le pouvoir économique, les anciennes structures ont su utiliser le libéralisme pur et dur, cadre théorique de la transition, pour l'accaparer ; elles ont pillé sauvagement, sans merci, le Pays.

Tout ceci sous le regard de l'Occident qui dans son pragmatisme et pour différentes autres raisons (absence de stratégie de passage du communisme au capitalisme, méconnaissances des réalités du pays, divers intérêts matériels, etc.) a accepté de traiter, d'avoir comme interlocuteurs, les représentants des anciennes structures. L'Union Européenne s'est engagée fermement dans la lutte contre la corruption et pour le bon fonctionnement de la justice ; le MCV dont j'ai parlé, le prouve. Mais de regrettables erreurs ont été commises. Comme exemple révélateur, je cite l'inamovibilité des magistrats imposée par Bruxelles ; nécessaire en principe, elle s'est avérée désastreuse en Roumanie, rendant inamovible tous les dinosaures de l'époque communiste.

Pour parler de l'état de droit en Roumanie aujourd'hui, j'ai choisi deux exemples : celui du Parti National Paysan Chrétien Démocrate (PNTCD) et celui de Rosia Montana. Le premier concerne la sphère du politique et met en évidence l'inexistence de l'état de droit à ce niveau. Le deuxième exemple concerne une sphère bien plus vaste, celle qui englobe pratiquement la société roumaine dans son ensemble. Il existe, dans ce cadre une vaste panoplie de cas et situations de non respect de l'état de droit, mais elle est accompagnée par un engagement de plus en plus affirmé de la société roumaine, surtout de son intellectualité et sa jeunesse, en faveur du respect de la loi et de lutte contre la corruption. Cet engagement qui ne fait que se renforcer, est porteur d'espoir.

Premier exemple.

Fin décembre '89, le PNT, le plus grand parti démocratique roumain d'entre les deux guerres mondiales, le porte drapeau de la lutte contre tous les totalitarismes et le principal opposant à l'occupation soviétique, dissout par les communistes en 1947, renaît de ses cendres sous le nom de PNTCD. Des dizaines de milliers de ses membres avaient été emprisonnés et sont décédés dans le

goulag roumain parmi lesquels ses principaux leaders. A la tête du PNTCD ressuscité se trouve le charismatique Corneliu Coposu secondé par Ion Diaconescu tous les deux ayant passé, chacun, 17 ans dans les effroyables geôles communistes. Malheureusement le président Coposu meurt en 1995 et Ion Diaconescu qui lui succède est débordé par les infiltrés dans le parti, qui commencent à faire la loi.

Après décembre 1989, pour les détenteurs du pouvoir, l'une des priorités, sinon la priorité, était de bloquer par tous les moyens la concurrence et le PNTCD qui incarnait l'identité nationale et la légitimité démocratique était le principal adversaire à abattre. Fortement infiltré, il a été pris en tenaille entre ses adversaires, les héritiers de l'ancien parti communiste et cette cinquième colonne qui était désormais présente, dans le parti, à tous les niveaux. Aussi choquant que cela puisse paraître, je considère que le succès relatif remporté par le PNTCD aux élections de 1996 a été encore une habilité des anciennes structures. Elles souhaitaient pour diverses raisons, entre autres pour l'éliminer de l'échiquier politique, le voir responsable dans une période de grandes difficultés économiques et sociales. Le fait qu'il n'ait pu rentrer au Parlement lors des élections de novembre 2000 n'est qu'une suite logique. L'arrivée à la tête du parti d'une série de personnes douteuses qui a culminé en 2007 avec celle de Petre Milut (président) secondé par Aurelian Pavelescu, en est une autre.

Ce qu'il fallait liquider, ce n'était pas le parti lui-même en tant que structure, mais l'esprit et les valeurs que celui-ci incarnait. L'objectif poursuivi était la marginalisation et l'élimination de la vie politique de tous ceux qui entendaient défendre cet esprit et ces valeurs en s'opposant à la récupération du parti par les anciennes structures. Cela fut malheureusement le cas avec les deux autres partis « historiques » : le parti Social Démocrate et le parti Liberal. En quête de légitimité et pour des raisons électorales, cette récupération du PNTCD a été poursuivie avec acharnement. Toutes les méthodes ont été utilisées et ces dernières années les infiltrés, arrivés à la tête du parti, aidés par la justice, toujours sous le contrôle du politique, ont gagné. Plus d'une dizaine de procès se sont déroulés entre 2008 et 2013 ; ils sont d'excellents exemples de la manière dont fonctionne une justice contrôlée politiquement. Le PNTCD officiel a désormais comme président un personnage caricatural, Aurelian Pavelescu, qui dans les 20 dernières années a été membre de pratiquement tous les partis politiques roumains de la gauche à la droite. Il est contrôlé par le président de la Roumanie Traian Basescu.

Je rappelle que le PNTCD est membre du PPE et dans cette débâcle, ce dernier (son secrétaire général, Antonio Isturiz Lopez) a joué un rôle particulièrement cynique. Son attitude était d'ailleurs en adéquation avec l'évolution du PPE dans le cadre duquel la chrétienne-démocratie perdait de plus en plus de terrain. Lors du congrès du PPE qui a eu lieu à Bucarest en automne 2012, à côté du président Wilfried Martens, Aurelian Pavelescu a été parmi ceux qui ont ouvert ce congrès avec un discours parfait tant par la forme que par le contenu. L'imposture a été rayonnante.

Cette histoire du PNTCD est liée à un autre aspect de la situation existante en Roumanie, notamment la récupération de la souffrance des victimes du communisme par ceux qui en sont les responsables ou par leurs descendants. Le président Traian Basescu a condamné le communisme, mais cette condamnation est restée lettre morte. Les officiers de la Securitate, par exemple et parmi eux des tortionnaires avec les mains pleines de sang, continuent, encore aujourd'hui, à bénéficier de retraites 10 à 20 fois supérieures à la retraite moyenne. Une fois par an a lieu à Bucarest le bal des anciens directeurs des prisons politiques et camps de concentration.

Deuxième exemple.

Le deuxième exemple, celui du site minier de Rosia Montana, est un sujet amplement étudié et qui a fait couler beaucoup d'encre ; les mass media lui ont accordé pas mal d'attention. Il s'agit des études réalisées par des spécialistes hautement qualifiés et des rapports d'institutions prestigieuses tel

l'Académie Roumaine. Un livre de 500 pages, du journaliste Mihai Gotiu, vient de paraître sur ce sujet.

Rosia Montana appelée à l'époque romaine Alburnus Maior est une des plus anciennes localités de Roumanie connue depuis l'antiquité pour ses mines d'or, aujourd'hui les mieux conservées au monde. Elle a aussi de beaux bâtiments du 18^{ème} siècle qui doivent être préservés.

La situation dans laquelle se trouve Rosia Montana, depuis près de vingt d'ans, c'est-à-dire depuis le début du projet d'exploitation minière de la compagnie mixte Rosia Montana Gold Corporation (RMGC), est déterminée par celle dans laquelle la société roumaine d'aujourd'hui se trouve dans son ensemble. En étudiant la situation de Rosia Montana, on découvre le fonctionnement des différentes institutions, centrales et locales, en commençant avec la Présidence, le Gouvernement et le Parlement. On découvre également les mentalités et les comportements des différents acteurs : hommes politiques, fonctionnaires, militaires et membres des services d'information, intellectuels et scientifiques en commençant par les académiciens et les universitaires, journalistes, hommes d'affaires, managers et techniciens, etc.

L'histoire commence en septembre 1995 quand est signé, illégalement, suite à un appel d'offre fictif, le premier contrat entre Regia miniera Deva, future Minvest (compagnie roumaine d'Etat) et Gabriel Ressources (Gabriel Canada - compagnie privée canadienne) pour le traitement des terrils des exploitations d'or de Rosia Montana. Un an plus tard, Gabriel Canada entre en bourse à Vancouver sur la base de l'or de Rosia Montana. Le document très important par lequel l'Etat roumain est d'accord avec la cotation en bourse est aujourd'hui introuvable.

Depuis, les illégalités de tout ordre ne font que se poursuivre. Un bon exemple est la Licence d'exploitation nr. 47/1999 illégale à double titre : accordée par le Gouvernement, sans appel d'offre, à Minvest et transférée illégalement, en 2000, par l'ANRM (Agence Nationale des Ressources Minérales) de Minvest à RMGC (compagnie mixte Minvest – Gabriel Canada créée en 1997). Afin de pouvoir délivrer cette licence, la loi minière de 1924 est modifiée en 1998, notamment l'article concernant les sites archéologiques et celui portant sur la possibilité d'exploiter et d'explorer dans le même périmètre. Le ministre de l'Industrie et du Commerce d'alors, Radu Berceanu, soutient la modification de la loi minière et signe la Licence qui est secrète et pour cette raison, elle ne peut pas être attaquée en justice. Elle n'a été publiée que partiellement en septembre 2013.

Le projet RMGC prend sa forme actuelle en 2001. Il s'agit de l'ouverture de 4 mines à ciel ouvert autour de Rosia Montana, 13 millions de tonnes de minerai extrait pendant 16 ans ; utilisation d'environ 200000 t de cyanure (13000 t/an, de 12 à plus de 4 fois supérieures à la quantité utilisée dans les autres pays de l'UE), lac de décantation de 300 ha, 250 millions de m³. On préconise l'extraction de 313t d'or et 1483t d'argent plus d'autres métaux, non mentionnés dans les documents dont la valeur est estimée, en général, supérieure à celle de l'or et de l'argent. L'Etat roumain reçoit des redevances ridicules (4% - 6%) ; il est carrément pillé.

Mais en dehors de cet aspect pécuniaire ce projet présente d'autres aspects scandaleux. L'un concerne l'environnement ; l'utilisation du cyanure et la constitution du plus grand lac de décantation d'Europe sont des solutions techniques désastreuses. L'autre porte sur la destruction des objectifs archéologiques (les plus importantes mines d'or de l'Antiquité préromaine et romaine) et les graves menaces qui pèsent sur le centre historique baroque (18s.) de Rosia Montana. Les conséquences sociales sont également très importantes ; trois villages seront détruits. A partir de 2002, sans que le projet soit approuvé, RMGC commence l'achat des terrains et le déplacement des populations du périmètre concerné par l'exploitation, en utilisant pour y parvenir toutes les méthodes allant des

intéressements financiers aux pressions et menaces de tout ordre. La zone est déclarée, par les autorités locales, zone mono industrielle, décision bénéfique pour RMGC et au grand détriment de la population locale.

Les illégalités s'accumulent partout : au niveau des divers avis, autorisations, certificats qui portent sur l'archéologie, l'urbanisme, l'environnement, etc. La notion de conflit d'intérêt n'est pas encore bien comprise en Roumanie. Les pourboires et la corruption fument. Les journaux publient de longues listes des responsables politiques de tout premier plan ayant été gratifié par RMGC pour leur soutien, parmi lesquels le président Traian Basescu et le premier ministre Victor Ponta. Ceux qui ne se laissent pas convaincre sont brutalement sanctionnés. C'est le cas des professeurs Ion Piso, directeur du Musée de la Transylvanie de Cluj, Horia Ion Ciugudean, directeur du Musée Unirii d'Alba Iulia et il y a quelques semaines du directeur de l'Institut de Géologie de Roumanie, Stefan Marincea. Ils ont tous été destitués.

Parmi les supporters du projet, de ceux qui ont été convaincus de le soutenir, je mentionne encore celui des autorités roumaines qui mettent tout en œuvre pour empêcher l'inscription de Rosia Montana sur la liste indicative du Patrimoine Mondial de l'UNESCO, en commençant avec les ministres de la culture, Razvan Teodorescu et Daniel Barbu. Ce dernier, aujourd'hui en poste, avance de faux arguments (le rôle décisionnel des autorités locales) et prétend que des études importantes, tel celle faite par une équipe de l'université d'Oxford n'existerait pas ; or, elle vient d'être découverte dans les archives de son ministère. L'ambassadeur de Roumanie à l'UNESCO, Nicolae Manolescu, n'est pas très zélé non plus, la revue Romania Literara, dont il est le directeur, est sponsorisée par RMGC.

Mais le projet d'exploitation minière de RMGC revêt aussi un aspect positif en déclenchant de vives réactions, notamment celles des intellectuels. A partir de 2002 elles s'amplifient ; la protestation lancée par Ion Piso, cette année, est signée par 1038 institutions académiques et hommes de sciences roumains et étrangers. De nombreux autres rapports, résolutions et études sont élaborés, par de prestigieuses institutions culturelles et scientifiques. Je mentionne : l'Académie Roumaine, l'ICOMOS (International Council on Monuments and Sites), Europa Nostra, l'OAR (l'Ordre des Architectes de Roumanie).

La société civile s'implique également et ceci est, à mon avis, particulièrement important. Rosia Montana contribue au réveil de la société civile roumaine dans son ensemble surtout celui de la jeunesse. Cette dernière, depuis janvier 2012, commence à ressortir dans les rues après une longue période d'apathie. Elle dénonce l'ensemble de la classe politique. Depuis début septembre de cette année, après que le Gouvernement Ponta ait approuvé le projet de loi qui permet à la RMGC le démarrage de l'exploitation minière, des manifestations se déroulent toutes les semaines tant en Roumanie qu'à l'étranger, notamment dans un grand nombre de capitales des pays de l'UE. Les manifestations continuent même après le rejet par le Parlement, fin novembre, du projet de loi du Gouvernement étant donné que celui-ci persiste en proposant de nouvelles modifications de la loi minière afin que puisse démarrer l'exploitation à Rosia Montana.

En conclusion j'exprime l'espoir que Rosia Montana soit le catalyseur qui permette à la société roumaine de se mobiliser en vue de l'avènement d'une alternative politique, à tout ce qui existe aujourd'hui, capable de faire régner un véritable état de droit en Roumanie.

Alexandre Herlea